

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 27 SEP. 2023

### **OBJET :**

**Demande d'adhésion à la Fédération Nationale des Centres Sociaux**

### **Nombre de conseillers :**

**En exercice : 29**

**Votants : 28**

**N° 2023.09.19**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Duilio NOVARO, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Elisabeth LUQUES (pouvoir à F. FAYARD), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Alain COURTHIAL (pouvoir à E. DELPONT)

**ABSENTS :** Thierry SANCHEZ

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe en charge de la Culture et du centre social, informe l'assemblée que l'agrément Centre Social obtenu en avril nous ouvre la possibilité d'adhérer à la Fédération nationale des centres sociaux.

### ***Exposé de la délibération :***

La Mairie est déjà adhérente depuis 2022 à la Fédération départementale des centres sociaux et d'associations d'animations locales de la Drôme. Du fait de changement de statut d'Espace de Vie Sociale (EVS) vers Centre Social, nous devons également adhérer à la Fédération nationale des centres sociaux.

La Fédération nationale des centres sociaux regroupe 1 300 centres sociaux et EVS. Elle est structurée localement en 47 fédérations locales et 9 unions régionales. Son rôle est de fédérer le réseau, le développer notamment par la formation des salariés et des bénévoles, de représenter les centres sociaux auprès des pouvoirs publics et des partenaires nationaux ainsi que de soutenir l'évolution de ses membres.

L'adhésion à la Fédération nationale permettrait au centre social d'accéder à des appuis méthodologiques dans ses demandes de financements régionales ou nationales, de bénéficier de partenariats noués à l'échelle nationale ainsi que l'accès à des appels à projets nationaux comme par exemple celui des ateliers d'initiation au numérique CARSAT.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27 SEP. 2023

ID : 026-212601652-20230925-DELIB20230919-DE

Le montant de la cotisation annuelle est de 0,37 % du budget de fonctionnement de l'année N-1 soit pour la cotisation 2023, un montant de 1 338,20 €.

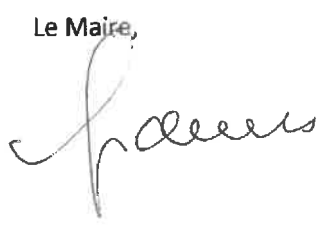
Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à la Fédération nationale des centres sociaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 28 Pour :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'adhésion à la Fédération nationale des centres sociaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

27 SEP. 2023